

Le droit de nationalité française - spéciale juristes et avocat·es

La session « droit de la nationalité française » proposée par le GISTI est une des rares formations dédiées à cette matière.

Proposée depuis 2014, aux côtés de celles en droit des étrangers et en droit d'asile, elle mobilise des compétences distinctes, davantage tournées vers le droit civil, le droit de la famille notamment, ainsi que la procédure civile. Une demi-journée est toutefois consacrée à la naturalisation, domaine relevant en revanche par excellence du droit public.

Elle a pour objectif de permettre aux participant·es d'acquérir des bases solides et surtout de développer des réflexes en la matière. Elle permet d'identifier les écueils à éviter dans la pratique et de mieux cerner les difficultés que posent les textes et leur application.

Elle donne une vision globale de la matière au plan de la technique juridique ainsi que des enjeux politiques portés par la définition de qui est français·e dans un pays marqué par son histoire coloniale et sa politique migratoire.

Durée : 14.00 heures (2.00 jours)

Profils des stagiaires

- Juristes et avocat·es

Prérequis

- Détenir une bonne connaissance des systèmes administratif et judiciaire français
- Avoir une pratique concrète d'accompagnement des personnes dans leurs démarches pour déclarer ou acquérir la nationalité française

Type de formation : Formation présentielle

Accessibilité de la formation

> Les inscriptions sont possibles jusqu'à un mois avant le début de la formation.

> Nos locaux sont adaptés pour recevoir des personnes à mobilité réduite. Pour toute autre situation de handicap, prenez contact avec Marie (formation AROBASE gisti.org ou 09 72 39 59 28), chargée de formation au Gisti et référente handicap, afin de vérifier ensemble que les moyens de la formation sont adaptés à vos besoins et permettre ainsi votre participation dans les meilleures conditions.

> Pour toute autre demande, prenez contact avec l'équipe formation du Gisti.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les participant·es seront capables de:

- Appliquer les bases légales de l'attribution et de l'acquisition de la nationalité française
- Appliquer les spécificités du droit du sol et du droit du sang
- Mettre en œuvre les spécificités de la nationalité française pour les personnes issues de pays décolonisés
- Identifier en fonction de la situation personnelle la procédure contentieuse adéquate
- Mettre en œuvre un contentieux judiciaire de la nationalité

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée d'avocates en droit de la nationalité française. Chacune intervient dans la thématique dont elle est experte et s'attache à concevoir et animer des programmes au plus près de la pratique du droit et de ses évolutions.

Moyens pédagogiques et techniques

- Les méthodes pédagogiques reposent sur une alternance d'exposés théoriques, d'études de documents juridiques ainsi que d'études de cas pratiques. Chaque séquence est agrémentée d'échanges et/ou de quiz afin de s'assurer de la compréhension et l'acquisition des connaissances transmises au cours de la formation.
- Des ressources documentaires riches et régulièrement mises à jour étoffent le contenu de la formation et permettent aux stagiaires de poursuivre leur apprentissage au-delà de la formation. Chaque stagiaire reçoit ainsi un dossier composé des principaux textes législatifs et réglementaires en vigueur et des documents élaborés par le Gisti sur les questions étudiées.
- Les supports de formation sont distribués au format papier. Pour aller plus loin, des ressources sont mises à disposition pour consultation et téléchargement sur un nuage. Quelques publications du Gisti en relation avec les thématiques de la formation, sont également fournies.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Un questionnaire de pré-formation est envoyé aux stagiaires afin de connaître leurs attentes en rapport avec leurs pratiques et leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une auto-évaluation de leurs connaissances. L'équipe pédagogique adapte le rythme et le contenu du programme en fonction de la synthèse des réponses obtenues.
- Des temps d'échanges tout au long de la formation permettent de s'assurer du niveau d'engagement des stagiaires dans la formation et des éventuels ajustements à opérer.
- Une évaluation "à chaud" est réalisée à la toute fin de la formation, complétée par un questionnaire de post-formation envoyé aux stagiaires. Il permet d'évaluer leur niveau de satisfaction de la formation et d'établir leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une auto-évaluation des connaissances acquises à l'issue de la formation.
- Enfin, une évaluation "à froid" a lieu 3 à 6 mois suivant la fin de la formation. L'équipe pédagogique se saisit de l'ensemble des résultats afin d'améliorer les sessions suivantes.
- Une feuille d'émargement est transmise à chaque stagiaire, par demi-journée de formation, afin d'attester de leur assiduité. Cela donne lieu à un certificat de réalisation remis en fin de formation.

Contenu de la formation

- Jour 1 - Matin : Attribution de la nationalité française
 - Le « droit du sang »
 - Le « droit du sol »
- Jour 1 - Après-midi : Acquisition de la nationalité
 - Naissance et résidence en France : article 21-7 du Code civil
 - Déclaration acquisitive : Mariage, Aide sociale à l'enfance, possession d'état, adoption
- Jour 2 - Matin : Décolonisation et preuve de la nationalité devant les tribunaux
 - Principes et mécanismes des conséquences de la décolonisation sur la nationalité
 - La situation des enfants nés en France après la décolonisation d'un parent né aux colonies
 - Le régime propre à chaque territoire
 - Le contentieux de la nationalité : un régime probatoire « propre » aux ressortissants des anciennes colonies françaises ?
 - La perte de la nationalité par désuétude
- Jour 2 - Après-midi : Acquisition de la nationalité par naturalisation
 - Le dépôt de la demande de naturalisation
 - Typologie de décisions et conditions de recevabilité
 - Procédures contentieuses

Nota Bene: S'ils et elles le jugent nécessaire, les formateurs et formatrices pourront ajuster le contenu de la formation suivant l'actualité, la dynamique de groupe ou le niveau des participant·es.

Date de la dernière mise à jour du document : 25/08/2021